

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

**INSERTIONS :**

1<sup>er</sup> Page : 10 fr. la ligne. — Echos : 5 frs. —  
2<sup>e</sup> Page : 3 frs. — Abonnements et Annonces  
payables d'avance.

**AVOIR SON ENCENSOIR TOUJOURS  
DANS QUELQUE BARBE ? NON, MERCI.  
(Ed. ROSTAND)**

Rédacteur en chef : **Em. LACROIX**

Chèques-Postaux C.C.P. 2.523, Saint-Germain

**ABONNEMENTS :**

Tunisie, Constantine : 12 frs. par an  
France : 15 frs. — Etranger : 20 fr.

## OU ALLONS-NOUS ? C'EST DE LA FOLIE

Il nous faut reprendre le cantique des cantiques que Civis, pour accorder sa lyre, avait à ses débuts entrepris; jamais en effet ce pays n'a connu un tel déclin, jamais surtout le malade n'a été privé à ce point des sursauts nécessaires à sa guérison. On peut le piquer au doigt, à la jambe, à la fesse même, ou bien, il ne réagit pas, ou bien, ce qui est plus grave encore, il ne sent rien.

Que l'on examine les problèmes du point de vue général et que l'on dise : La Tunisie n'a pas de politique économique, pas de politique sociale, pas de politique tout court, c'est à peu près la même chose que si se plaçant au point de vue particulier on disait : la capitale et sa banlieue n'ont pas d'eau, mais la population ne réagit pas et reste indifférente aux raisons de cet état de chose.

Nous faisons appel aux souvenirs des Français qui vivent ici depuis quarante ans et qui ont connu, en leur temps, les disettes d'eau provoquées par des négligences administratives. Ah ! le beau raffut de la presse d'alors, les commotions d'opinion, la démission, la démission des représentants de la colonie.

Aujourd'hui on vous ferme les robinets à midi en plein hiver, les trois-quarts des habitants sont privés de leur salle de bains, mais personne ne rouspète : « Il n'a pas plu, dit-on, dans le djebel ! » et tous les contribuables répondent : « Amen ! ». Ces bons nigauds de Tunisois n'en demandent pas davantage ! N'y a-t-il pas là une atonie beaucoup plus alarmante encore que le manque d'eau ou si vous le voulez bien que l'indifférence qui a présidé à la conservation des sources, des barrages et des canalisations.

Lorsque l'on se remémore aussi à quel point la Tunisie a été un pays où la sécurité absolue régnait, que la jeune fille même pouvait parcourir seule la fleur d'orange sur la tête et lorsque l'on voit aujourd'hui les autos lapidées, les vols innombrables, on est bien obligé de se dire qu'il y a quelque chose de changé et qu'il a fallu sérieusement décourager ceux qui sont chargés de l'ordre public pour en arriver là; mais le plus grave toujours ce ne sont pas les vols et l'insécurité, c'est l'apathie de ceux qui en sont victimes. Il ne coule donc plus un sang vaillant dans nos veines ? Que font nos édiles, que font nos représentants élus, quels sont donc les intérêts qui les préoccupent puisque le sort de leurs mandants ne les préoccupe guère; s'ils oublient il y aura des gens qui sauront le leur rappeler aux élections prochaines.

« Que faisiez-vous aux temps chauds ? vous chantiez, ne nous déplaît-il ! » l'heure viendra bien de danser...

Et voilà où nous allons... pauvre Tunisie ! Qu'il s'agisse d'eau, de radio, de sécurité: le contribuable connaît la danse des millions, mais ne demande jamais de comptes aux responsables. La Tunisie est le pays

confier à des incapables la gestion des plus importants services, personne ne dit rien, l'opinion publique ne réagit pas. Jamais Sa Majesté Louis XIV n'a eu la partie aussi belle.

Ce qui est vrai pour l'eau et la sécurité, l'est aussi pour la politique de ce pays car on ne paraît pas connaître davantage le fond de l'âme de sa population, profondément respectueuse de sa hiérarchie bourgeoise.

Ce n'est pas impunément que l'on rend inopérante l'autorité des caïds et de leurs subordonnés; à tout prendre il faut savoir accepter quelques défaillances plutôt que de détruire une ossature séculaire. Ce peuple n'est pas mûr pour s'alimenter subitement de nourriture démocratique, laissez-lui le temps de comprendre, veillez plus attentivement au choix de ceux qui sont appelés à gouverner pendant de longues années encore, tenez la main à ce que les grandes dépenses de notre budget soient, pour une large part, génératrices de fécondes ressources pour la main-d'œuvre travaillée pour le bonheur des humbles qu'en distribuant des secours et de vaines paroles.

CIVIS.

Le coût de la vie n'augmente que parce que les salaires augmentent. Comment dans ces conditions décréter que les salaires devront être révisés quand le coût de la vie aura augmenté de 10 %. Est-ce pour permettre aux producteurs et aux patrons, dont l'Etat n'est pas le moindre, de bénéficier de la stabilité des salaires tant que la vie n'a pas augmenté de 10 %; à remarquer que l'on ne dit rien de l'ajustement des salaires au cas où le coût de la vie baisserait de 10 %. Est-il entendu que le coût de la vie ne doit plus jamais baisser ? Ce sont là vraiment de réconfortantes perspectives.

Il est vrai que ceux qui se sont fait un métier de pétrir la classe ouvrière perdraient leur raison d'être si la vie venait à se stabiliser.

CIVIS.

*Les journaux italiens nous réclament Nice, la Savoie, la Corse et la Tunisie; dans les manuels scolaires approuvés par les autorités fascistes, on assure que ces régions désirent ardemment devenir italiennes. De pareils faits devraient inciter à la réflexion. Mais certains tout pour plaire au gouvernement de Rome. Ils oublient que la faiblesse est un objet de mépris chez nos voisins.*

L. BARBEDETTE.

## POUR OU CONTRE Un Poste de Radiodiffusion à Tunis

Uotre excellent confrère « Le Courrier Colonial » paraît tenir à la création de ce poste et, fort courtoisement du reste, reprend les arguments de notre dernier article dans lequel nous exposions l'inutilité de cette dépense en Tunisie.

Nous sommes d'accord cependant pour reconnaître avec ce journal qu'il est utile de radiodiffuser en langue arabe des nouvelles locales en vue de rétablir, en bien des cas, la vérité sur l'interprétation des multiples incidents qui alimentent la chronique des cafés maures.

Mais en premier lieu les postes existants à Bizerte, Tunis et dans le Sud s'entendent à la perfection et suffisent amplement, quant à la puissance, pour être écoutés sur tout le territoire où pratiquement on use de postes récepteurs de radiodiffusion. Il suffit donc d'alimenter en nouvelles, communiqués, ou conférences les studios de ces postes privés, fort bien et même luxueusement installés. En toutes circonstances les exploitants se sont toujours fait une règle d'être à la disposition du gouvernement et de se conformer à ses directives. Il serait du reste injuste de supprimer brutalement ces organisations dues à l'initiative privée du moment que l'on a cru, de bonne politique, devoir les autoriser.

Nous persistons à dire que la

absolument inutiles, qu'elle constitue une superfétation car les postes français et Radio-Nice-Côte d'Azur en particulier sont parfaitement et puissamment entendus dans tout le bassin méditerranéen.

Que par surcroît s'il fallait augmenter encore la portée, il serait infiniment plus sage de porter au maximum la puissance de l'un d'eux que d'aller créer à Tunis, avec les résidus d'un vieux poste lyonnais, une installation médiocre, moins puissante encore que celle d'Alger. Ajoutons avant de conclure que l'exploitation en Tunisie exige un personnel doté du tiers colonial, que les frais de retransmission seront réalisés dans de moins bonnes conditions qu'en France et qu'en définitive la seule particularité qui en résultera sera que les sans-filistes de Tunisie devront payer annuellement cinquante francs au lieu de vingt fr. actuellement.

Evitons donc les dépenses inutiles, nous avons tant à faire aussi bien pour les besoins de la défense que pour secourir l'économie de la Tunisie. Or, les dépenses que l'on va engager seront d'un bien maigre apport pour l'industrie locale.

Il ne suffit pas de s'emballer sur une idée, il faut en voir les conséquences pratiques, nous ne sommes pas même en mesure d'alimenter correctement le studio du

## LA « VOIX FRANÇAISE » DE ROME

La « Voix Française » de Rome n'a pas le sens de la mesure et c'est bien regrettable pour un peuple ami des arts et de la musique. Il est vrai qu'héritière de la civilisation grecque, Rome ne sut jamais retrouver dans sa perfection primitive l'harmonie de la ligne et la délicatesse du trait.

Il y a déjà dans le monument romain quelque chose de lourd qui présume la recherche du mastoque et du colossal, cher à nos voisins d'outre-Rhin.

Pourquoi, dans ces conditions, nous étonner outre mesure de la délicatesse avec laquelle la « speakerine » de la Voix Française de Rome (si tant il est vrai que cette voix ait quelque chose de réellement français) met les pieds dans le plat, au moment même où notre représentant en Italie s'appête à faire un geste amical.

On ne veut pas de notre amitié, on a oublié Caporetto, soit; que nous importe, en définitive, que le représentant de Madagascar, Indo-Chine et autres lieux accrédité auprès du roi d'Italie, empereur d'Ethiopie !

Nous aurions bien mauvaise grâce d'insister et ce serait à croire que nous avons peur de tout cet attirail guerrier dont nous connaissons assez bien nous-mêmes l'emploi et le maniement.

Personne n'ignore que le capitaine Fracasse est frère de Mator, la guerre n'est qu'une question d'argent et de sacrifice et le Français, quand on l'asticote, sait, comme quiconque, montrer qu'il est prêt au sacrifice et que de l'argent, il en a.

Nous espérons donc bien que le représentant de M. Daladier saura parler, le cas échéant, avec toute la dignité nécessaire et que les Français, même les mieux disposés à l'égard de nos anciens alliés, ne persisteront plus à désirer ce rapprochement, si notre honneur est à ce prix.

CIVIS.

## Echos et Nouvelles

### DANS LE NICHAM-IFTIKHAR

M. Mohamed Salah El Jelja, commis à la Municipalité d'Hamman-Lif, élevé au grade d'Officier du Nicham Iftikhar à la veille du Moulded.

— M. Ezzedine Attonche, commis à la Municipalité d'Hamman-Lif, élevé au grade de Chevalier de 1<sup>re</sup> classe du Nicham-Iftikhar.

— M. Baldaecchino François, employé municipal, élevé au grade de chevalier du Nicham-Iftikhar.



### FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles du jeune Lamine Djellouli, fils de notre vieil ami Larbi Djellouli, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Caid de Sfax, puis chef de service de la Chancellerie du Nicham Iftikhar avec Mlle Djaït, fille de M. Ahmed Djaït, chevalier de la Légion d'honneur et petite-fille de feu Sidi Youssef Djaït, préfet de la Tunisie.

Vieux papier plein de souvenirs

## CODES ET LOIS DE LA TUNISIE

par  
**LAGRANGE**  
et  
**FONTANA**

Préface de M<sup>e</sup> GUEYDAN  
avocat-défenseur

Il fut un temps — l'âge d'or des justiciables — où les procès ne comportaient ni timbre ni enregistrement.

Les magistrats et les avocats nouvellement installés n'étaient pas peu surpris de voir les actes judiciaires les plus divers et les jugements mêmes, couchés sur un modeste papier cloche. C'était aussi l'époque fabuleuse des mahsoullats, des fermages, d'impôts, etc...

Les usages faisaient loi, et Dieu sait si ces usages étaient variables, mais les textes étaient peu nombreux.

On imaginera difficilement l'effort accompli par nos juges français pour dénouer les difficultés du moment sans s'écarter du droit et de l'équité. On s'interrogeait sur le silence des lois; de quelles lois ?

Ils ont pourtant traversé cette période chaotique avec un rare bonheur et donné un lustre extraordinaire à la justice française dans le pays au point de la faire ardemment désirer par ceux-là mêmes qui n'y étaient pas encore soumis.

Depuis ces temps « préhistoriques » les événements ont marché, les textes se sont multipliés au fur et à mesure que les institutions du Protectorat se sont développées.

On a même réglementé le timbre et l'enregistrement, ce que personne ne souhaitait, mais que les besoins du budget ont rendu nécessaires.

Tour à tour et à la hâte MM. Bompart, Sebaut et Leys ont colligé les nouveaux textes, rendant ainsi un service inappréciable au public.

Mais ces recueils ont fait leur temps, quelque précieux qu'ils aient été. Il a fallu les faire suivre d'une série de fascicules annuels qui se superposaient à l'ouvrage principal.

Je dois signaler aussi comme inestimable complément de ces ouvrages, le « Journal des Tribunaux Français en Tunisie », également appelé « Journal Berge » en souvenir de l'éminent magistrat qui lui a donné si grande envergure et dont les dévoués continuateurs ont été MM. Martineau, juge et Coulon, avocat, ancien bâtonnier.

Dans cet ordre d'idées, je me garderai d'omettre l'ouvrage sur la Tunisie de MM. D. Gaudiani et Thiaucourt, collaborateurs du « Répertoire du droit administratif » de Béquet, qui ont décrit avec une grande clarté les institutions de la Régence.

Mais ces publications, tout en remplissant leur rôle, ne peuvent suppléer aux recueils complets des textes et, d'autre part, les recueils et législation que nous possédons appartiennent déjà au passé.

L'ouvrage de MM. Lagrange et Fontana vient donc à son heure pour faciliter à tous la recherche des textes en vigueur. Il sera le « vade mecum » de tous ceux qui sont mêlés aux affaires.

On ne peut que remercier les auteurs d'avoir consacré leur temps et

profit du public, je pourrais dire pour son profit exclusif.

C'est un effort désintéressé qu'il faut souligner et saluer au passage, et si, après m'en être défendu d'abord, j'ai accepté d'écrire ces quelques mots de présentation, c'était pour avoir l'occasion de remercier moi-même MM. Lagrange et Fontana.

Il importe que leur travail soit répandu et vulgarisé et je n'en doute peu qu'il le soit.

Bientôt on citera au Palais Lagrange et Fontana, comme on citait Bompard, Leys et Berge et telle est, j'en suis sûr, l'unique mais grande satisfaction qu'ils attendent.

Signé : GUEYDAN,  
avocat-conseil du Gouvernement  
Tunisien.

Tunis, le 28 mai 1912.

## A la Section de Tunisie

Les retraités de la section départementale de Tunisie, au nombre de 110, se sont réunis en Assemblée générale statutaire le 27 avril 1938, au Palais des Sociétés françaises, sous la présidence du camarade Romanetti, secrétaire général.

Après avoir entendu l'exposé précis et plein de bon sens du président qui, notamment, rappelle tous les résultats acquis à ce jour et rend un hommage particulier à tous ses collaborateurs ainsi qu'aux Pouvoirs Publics de la Régence, ils adoptent sans débats les rapports moral et financier qui leur étaient présentés. Quelques membres du bureau, dont M. Romanetti, ayant manifesté, pour divers motifs, l'intention de résilier leurs fonctions, on décide de les remplacer immédiatement par de nouveaux camarades.

Le camarade Brunel exprime alors le profond regret de tous les membres présents de voir le vieux militant Romanetti quitter les délicates fonctions de secrétaire général de la section, qu'il a remplies depuis 1927 avec tant de tact et de dévouement.

Il le prie d'accepter le titre de secrétaire général honoraire à vie qu'il lui confie, au nom de tous les camarades de Tunisie. Romanetti, visiblement ému, remercie de tout son cœur ce geste de sympathie qu'il n'oubliera jamais et déclare se tenir prêt à tout instant pour éclairer le nouveau Bureau de ses conseils et des fruits de sa vieille expérience.

On passe ensuite à l'élection pour l'année 1938-1939 de la Commission exécutive prévue par les Statuts.

La liste ci-après, présentée par le Bureau sortant, est élue à l'unanimité :

MM. Barthélemy, Brunel, Chaumet, Cia, Douté, docteur Gobert, Godard, Goutelle, Guilhem, Joubert, Olivier, Ramaciotti, Sigonney, Vallicioni.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Commission exécutive se réunit aussitôt et élit son Bureau comme suit :

Secrétaire général : Barthélemy, 24, avenue Roustan;

Secrétaire adjoint : Brunel, 6, rue Charlemagne;

Trésorier général : Cia, 4, rue d'Italie ;

Trésorier adjoint : Chaumet, 20, rue des Maltais;

Secrétaire administratif : Godard, 35, rue JeJan-le-Vacher.

« La Tribune des Fonctionnaires »

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE NAVIGATION  
POUR L'AFRIQUE DU NORD

Charles SCHIAFFINO & C<sup>ie</sup>

Siège Social, Exploitation, Armement  
ALGER  
Adr. Télégr. : Navigafricain-Alger  
Bureaux à PARIS : 86, rue Saint-Lazare  
Lignes régulières entre les ports d'Algérie, Tunisie et les ports français de la Méditerranée (Corse comprise) de l'Océan, de la Manche et Anvers par vapeurs de 1<sup>re</sup> côte.  
Services réguliers entre tous les ports et places du Littoral algéro-tunisien  
S'adresser à M. J. DUPIN, 16 bis, avenue Stéphen Pichon, à Tunis, Téléph. : 37.83.

PHARMACIE BLOCH

24, Avenue de France et 1, Rue Al-Djazira

BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

St-CERGUES LES VOIRONS  
(Haute-Savoie)

VILLA DE L'ARCHET

A 6 kilomètres d'Annemasse, 12 de Genève

## JURISPRUDENCE

Chèque non provisionné souscrit par un joueur en contre-partie d'avances en vue de favoriser le jeu.

Décidé par la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation le 11 février 1937 que :

Lorsqu'il est constaté que le chèque non provisionné souscrit par un joueur l'a été en contre-partie d'avances à lui faites par le casino sous forme d'argent ou de jetons, en vue de favoriser ou d'alimenter le jeu, les juges du fond décident à bon droit que ce casino n'est point fondé à réclamer au joueur la réparation du préjudice causé par le chèque non provisionné sans provision, ce préjudice consistant en réalité dans le non-paiement d'une dette de jeu pour laquelle la loi refuse toute action au créancier.

(Le Droit Nouveau).

## Avis aux Actionnaires

COMPAGNIE DU GAZ ET REGIE  
CO-INTERESSEE DES EAUX DE TUNIS  
Société Anonyme. Capital 12.000.000 de fr.  
Siège Social à Tunis, 122, rue de Serbie

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui avait été convoquée pour le 25 mai 1938, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour ci-après indiqué, n'ayant pu valablement délibérer à défaut du quorum des trois-quarts du Capital Social.

Messieurs les Actionnaires de la dite Société sont convoqués à nouveau en Assemblée Générale Extraordinaire pour le lundi 27 juin 1938, à 10 heures, à Tunis, rue de Serbie N° 122, au Siège Social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Proposition d'augmentation du Capital Social pour la création d'actions à souscrire, en numéraire; modalités de cette opération et pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration.

2<sup>o</sup> Modifications à apporter en conséquence à l'article 7 des Statuts.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les possesseurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres, trois jours au moins avant l'Assemblée à TUNIS au Siège Social; soit avant le 24 juin 1938, ou faire parvenir dans le même délai leurs pouvoirs et les récépissés de dépôt de leurs titres dans une banque ou un établissement de crédit.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, présentement convoquée, pourra délibérer valablement si elle réunit la moitié du Capital Social; les dépôts ou pouvoirs effectués et fournis pour l'Assemblée du 25 mai 1938, seront retenus et valables pour l'Assemblée présentement convoquée.

Pour première convocation,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## Chemins de Fer Français et Algériens

CONGES POPULAIRES

Pour obtenir un carnet valable cinq ans, demandez la formule au Bureau des Chemins de Fer Français et Algériens, 3, rue Dument-d'Urville, Alger. Délai de confection — 1 mois — Timbre pour réponse.

## Raymond VALENSI

INGENIEUR ARCHITECTE

TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS  
41, Rue Al-Djazira, 41

## Hammam-Lif

Nouvel Établissement  
Thermal Municipal  
Ouvert toute l'année  
de 7 h. à 11 h. et de 14 h. à 19 h.  
Prix Modérés

## PLUS QUE JAMAIS ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement...

L'acquisition la plus sûre...

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

## HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan,

Voir ou écrire :

A. NACCACHE 6, RUE D'ALGER — TUNIS  
Téléph. : 10.49

## A vendre à Saint-Germain

dans le lotissement Plaujard, près du Casino dans la traverse entre les villas Daumet et Rozard  
trois emplacements de 2 m. 50 sur 3 m. pour cabines de bains de mer  
Prix demandé : 3.000 francs pour les trois; une seule, 2.700 francs.  
S'adresser chez M. Serra, villa « Marie-Antoinette », rue de Bretagne, à Saint-Germain.

## Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-Supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.  
S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

## LE RHUM CHAUVET

JULES CURTELIN et JEAN CASSAR  
Représentants-dépositaires  
4, Rue de Flandres — TUNIS

## Maisons Recommandées

MAISON DE SANTE pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénod. 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zerkoun.  
ARTIFICIERS. — Ancienne Maison Paonessa Père et Fils. Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne, Tunis.  
TUNISIA-PALACE, 1<sup>er</sup> Ordre, au centre de théâtres. — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte. — Ascenseur.  
BELLE JARDINIERE. — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combray, 12, rue Es-Sadikia, Tunis.  
Grands Magasins de Nouveautés du PETIT PARIS, rue Amilcar, Tunis. — Brama Frères et Cie, propriétaires.  
GRAND HOTEL DE FRANCE. — 1<sup>er</sup> ordre. D. de Lacroix, propriétaire... (Sousse, Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imprimerie V. HABABOU et Cie

## Docteur Albert SARFATI

Médecin-Dentiste

Avenue de la Gare — HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains  
Bridges, dents en Or, en Porcelaine  
Appareils fixes et démontables  
Extractions des dents sans douleurs

PRIX TRES MODERES

VÊTEMENTS  
J. BELLE  
&  
V. DARVAUX  
réunis  
TELEPH. 30.55  
7, rue des Belges  
TUNIS  
Vêtements  
Civils et  
Militaires  
Rayon Spécial  
de DECORATIONS  
et INSIGNES

G<sup>d</sup> Hôtel & G<sup>d</sup> Hôtel de France  
8, Rue Léon-Roches, 8  
EAU COURANTE — ASCENSEUR  
12 Appartements avec salle de bain privée  
CHAUFFAGE CENTRAL PARTOUT  
Salle pour noces et banquets  
J. EYMON, Propriétaire

## LES APERITIFS LICARI

## ACHETEZ VOTRE EPICERIE CHEZ UN EPICIER AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal — TUNIS  
A SES SUCCURSALES ET A SES AMBULANTES

## BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs

Siège Social à Tunis — Succurs. à Sousse, Sfax et Bizerte  
Agences: Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à  
M. Gustave BESSIS, Agent Général  
2, Rue de Bône — TUNIS — Téléphone : 04.79

## MOULINS-CONCASSEURS Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

## INDUSTRIA

## Maison PAONESSA, Artificier

Rue de Bretagne — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale des fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs. Pains de stéarine, etc., etc.  
PRIX DEFIAINT TOUTE CONCURRENCE

## BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

13, Rue d'Alger — TUNIS

BON DE CAISSE A UN AN : 4,5 p. 100

BON DE CAISSE A 6 MOIS : 3,5 p. 100

## Compagnie de Navigation Mixte

SERVICE D'HIVER

Départs assurés par vapeur grand rapide « EL BIAR »  
Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h. du matin.  
Arrivées à Marseille tous les vendredis à 14 h.  
Départs de Marseille tous les mardis à 12 h. du matin.  
Arrivées à Tunis tous les mercredis à 17 h.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.

Agence PEDELUPE et PIETRA

René PIETRA, Successeur

## Office Français Immobilier & Commercial

(35e ANNEE) «ASSURANCES» (35e ANNEE)

28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

## C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille

Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.  
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.

## G<sup>d</sup>e DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours  
Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900.  
Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

## DOMAINE DE POTINVILLE

DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).

BUREAUX : 2, Rue de Marseille — TUNIS

POTINVILLE, Téléph. N. 3 (Réseau d'Hammam-Lif).

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

## "Vacuum Mobiloil"

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

## Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 400 millions de francs entièrement versés

Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère

Registre du Commerce TUNIS N° 1.025

AGENCES EN TUNISIE :

Tunis — Bizerte — Sfax — Sousse

ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS.

Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change

Délivrance de Lettres de Crédit sur le Monde entier

Emission de Lettres de Crédit et de Chèques Touristiques en Lires Italiennes

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA FABRICATION DE LA DYNAMITE

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET Césaire, Agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse

Dynamite Gomme A et N.